

L'ISLE-ADAM ATHLETIQUE CLUB

REGLEMENT INTERIEUR

1) Appartenir à L'IAAC est un acte volontaire de la part de chacun.

L'IAAC est un Club sportif à vocation de compétition.

L'inscription au Club implique donc de la part de chacun l'acceptation d'une fréquentation régulière aux entraînements et la participation aux compétitions. Tout comportement incompatible avec l'esprit, le sérieux et la bonne ambiance du club pourra entraîner une suspension temporaire ou définitive.

2) Présences aux entraînements :

Les parents doivent s'assurer que leur enfant se rende bien sur le stade lorsqu'il vient à l'entraînement.

Pour les Eveils-Athlé et Poussins, les parents doivent les accompagner jusqu'aux tribunes et venir les rechercher aussi dans les tribunes.

Pour les Eveils-Athlé et Poussins un appel est fait à chaque séance, les parents peuvent consulter la feuille de présence.

Il n'y a pas d'entraînement pendant les congés scolaires pour les Eveils-Athlé, les Poussins, les Benjamins et les Minimes.

3) Présences aux compétitions :

Les parents doivent s'assurer que leur enfant se rende bien au lieu de rendez-vous prévu et qu'il est bien pris en charge par un responsable du Club.

4) Comportement sur le stade :

Chaque Athlète veillera à avoir un comportement correct envers les responsables mais aussi envers les autres Athlètes.

Aucun Athlète ne peut quitter le stade pendant les heures d'entraînement sans en avoir référé à une personne de l'encadrement.

Les Athlètes doivent strictement respecter les consignes de sécurité, liées à la pratique des différentes activités de l'Athlétisme, qui leur sont données par les entraîneurs.

5) Déplacement aux compétitions en voiture personnelle :

Les parents qui acceptent d'aider le Club en transportant des Athlètes dans leur véhicule personnel lors de déplacements doivent avoir vérifié qu'ils sont bien assurés en conséquence.